



PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE LYON

APPEL À PROJETS 2021-2022

DATE LIMITE DE DÉPOT DES DOSSIERS :
30 juin 2021

1. CADRE GÉNÉRAL du PRE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été mis en place dès 2005 au sein de la Ville de Lyon. Le PRE s'inscrit dans les objectifs du Projet Educatif Territorial (PEDT) conduit par la Ville. Il s'agit d'une démarche pluri-partenaire au bénéfice des enfants et de leurs familles.

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENFANT DANS SA GLOBALITÉ

Le programme de réussite éducative a pour objectif de proposer un parcours personnalisé, balisé dans le temps, pour les enfants de 2 à 16 ans, résidant ou scolarisés dans les quartiers politique de la Ville qui présentent des signes de fragilité : socio-éducatives, santé, scolaires, absence de loisirs ou d'ouverture culturelle, etc. Il constitue le principal levier d'action du volet éducation du contrat de ville, et bénéficie à ce titre de financements de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Sur la base des besoins identifiés, des parcours individualisés sont construits avec les parents. Ils peuvent être constitués d'actions de droit commun et/ou spécifiques au PRE. Le suivi du parcours est assuré par un ou des professionnels (à Lyon, les animateurs de réussite éducative) qui sont garants de la mise en œuvre et de l'efficacité du parcours, en faisant le lien avec tous les professionnels impliqués. Il s'agit également d'asseoir les parcours sur des projets locaux et partenariaux, qui apportent une réponse individuelle ou collective aux problématiques individuelles identifiées, en complément des actions de droit commun.

LES QUARTIERS ET ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

Le PRE est présent dans les 9 Quartiers Politique de la Ville de Lyon (QPV) et concerne 46 établissements scolaires, selon la répartition par arrondissement suivante :

3^e arrondissement Quartier Moncey Maternelle et élémentaire P. Painlevé Collège R. Dufy	5^e arrondissement Quartier Sœur Janin Maternelle F. Truffaut Elémentaire Joliot Curie Collège J. Charcot	7^e arrondissement Quartier Gerland Maternelle et élémentaire A. Briand Collège G. Rosset
8^e arrondissement Quartier Etats-Unis – Langlet-Santy Maternelles et élémentaires A. Fournier, C. Péguy, J. Giono et L. Pergaud Collèges A. Guy et H. Longchambon	8^e arrondissement Quartier Mermoz Maternelle O. de Gouges, maternelles et élémentaires J. Mermoz et L. Pasteur Collèges J. Mermoz et V. Grignard	8^e arrondissement Quartier Moulin à Vent Maternelle et élémentaire M. Bordas
9^e arrondissement Quartier Loucheur – Gorge de Loup Maternelle et élémentaire J. Zay Collège J. de Verazanne	9^e arrondissement Quartier Duchère Maternelle Eglantines Maternelles et élémentaires Anémones, Bleuets, Dahlias, Fougères et Géraniums Collège V. Schoelcher	9^e arrondissement Quartier Vergoin Maternelle et élémentaire A. Daudet

LE CO-PILOTAGE DU PRE

Le PRE est une démarche pluri-partenariale et co-pilotée par deux institutions sur le territoire lyonnais : la Ville de Lyon et l'Education Nationale.

À la Ville de Lyon, le pilotage est assuré au sein de la Direction de l'Education, en lien avec la Direction du Développement territorial. Le PRE constitue le volet éducatif du contrat de Ville et s'inscrit dans le cadre des moyens mobilisés au titre du Projet Educatif territorial lyonnais.

Son animation territoriale est assurée par un réseau de coordinatrices éducatives territoriales, basées, pour partie de leur temps, au sein des missions territoriales QPV.

La Caisse des écoles est le gestionnaire administratif et budgétaire du PRE.

LES ÉQUIPES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Les équipes de réussite éducative sont présentes dans les écoles et collèges des quartiers PRE. Ces équipes réunissent l'ensemble des acteurs de la communauté éducative : les parents, les professionnels municipaux (équipes médico-sociales, directeur d'accueils de loisirs) et les professionnels de l'éducation nationale (directeurs et enseignants).

L'ensemble des acteurs de la communauté éducative concourt à la démarche du PRE et l'animation est confiée à des animateurs de réussite éducative (ARE) sur la base du volontariat.

Dans le premier degré il s'agit :

- De professionnels de l'éducation nationale : enseignant ou directeur
- De professionnels de la ville de Lyon : les équipes médico-sociales scolaires (80 professionnels : médecin, infirmier, assistant social) font partie de l'équipe de réussite éducative de l'école, et peuvent également assurer les missions d'animateurs de réussite éducative.

Dans le second degré, les fonctions d'animateurs de réussite éducatives sont assurées par les équipes éducatives et médico-sociales du second degré (Education Nationale), également sur la base du volontariat.

LE PARCOURS INDIVIDUALISÉ DE L'ENFANT

À partir des fragilités identifiées, un diagnostic personnalisé est élaboré, en lien avec les parents. Le parcours peut alors être construit autour d'une multiplicité d'actions individuelles et/ou collectives.

Si la réponse au besoin n'existe pas dans le droit commun, le PRE peut permettre l'émergence et le financement d'actions spécifiques.

2. LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS 2021-2022

Des actions collectives innovantes, portées par les acteurs socio-éducatifs du territoire, peuvent ainsi être développées si un même besoin est identifié parmi plusieurs enfants. **C'est dans ce cadre que s'inscrit cet appel à projets.**

ÉLABORATION DES PROJETS

Chaque porteur de projet peut déposer une ou plusieurs actions.

À l'échelle du territoire, la coordonnatrice PEDT anime la démarche du PRE et accompagne les porteurs de projets dans la création et le pilotage de projets. Les projets proposés doivent à ce titre être élaborés en lien avec la coordonnatrice PEDT et les animateurs des équipes de réussite éducative présents au sein de chaque établissement scolaire. Ce partenariat permet de :

- Partager et préciser les besoins identifiés sur le territoire
- Garantir une mise en œuvre cohérente avec l'offre existante, et une complémentarité avec les dispositifs de l'Éducation Nationale (APC, accompagnement éducatif) et autres actions développées dans le cadre des dispositifs contractuels (CEL, CLAS, REAAP...).
- Étayer la structure dans le suivi et l'évaluation de l'action

Au cours de l'année, la coordonnatrice PEDT devra être informée du déroulement de l'action, spécifiquement si sa mise en œuvre ne se fait pas conformément aux conditions prévues dans le projet.

LE CONTENU DES PROJETS

Les thématiques

Les projets développés et financés dans le cadre du PRE doivent obligatoirement s'inscrire dans au moins un des 5 axes suivants :

- Réussite et persévérance scolaire / Lutte contre le décrochage
- Accompagnement des transitions
- Ouverture artistique, culturelle, sportive et scientifique
- Co-éducation et place des parents / Soutien à la parentalité
- Santé des enfants et des jeunes

Les bénéficiaires

Les enfants bénéficiaires de ces actions doivent être inscrits dans un parcours de réussite éducative. Le nombre d'enfants pouvant être accueillis dans un groupe doit être limité, en fonction du type d'activité, de manière à permettre un suivi individuel par la structure.

Pour favoriser un accès au plus grand nombre, un enfant ne pourra bénéficier d'une même action plus de deux ans de suite.

Le lieu de déroulement de l'action

Les actions peuvent se dérouler à l'école¹, dans le quartier ou au domicile des enfants. Elles peuvent être mutualisées à l'échelle d'un QPV.

L'évaluation de l'action

Chaque projet doit intégrer des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs et doit répondre à des objectifs précis.

Ces indicateurs mettront en évidence :

- L'atteinte des objectifs fixés
- La mise en œuvre des actions conformément au projet conventionné
- Les résultats de l'action auprès du public visé

Ils permettront en fin d'année d'évaluer le projet avec les ARE et les coordonnatrices du PEDT. Dans un souci d'accompagnement des actions, une visite pourra être organisée dans le courant de l'année.

¹ Dans ce cas, une convention d'occupation de locaux scolaires devra être signée.

3. LES CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Chaque projet devra impérativement :

- Promouvoir l'égalité filles/garçons
- Favoriser l'implication du ou des parents dans le projet, et prévoir des liens réguliers avec eux
- Prévoir des liens réguliers avec les animateurs de réussite éducative (informations, alertes, partage des éléments de bilan, etc.)
- Intégrer une dimension évaluative :
 - sur les situations individuelles des enfants participant à l'action (éléments intégrés au bilan du parcours)
 - sur l'action en général : fonctionnement, difficultés rencontrées, adéquation aux besoins, etc.

La priorité sera donnée aux projets qui :

- concernent le public collégien
- s'inscrivent dans la thématique de la santé (actions de prévention ou d'accompagnement individualisé)

Une attention particulière sera donnée aux projets garantissant la faisabilité des actions dans le contexte sanitaire actuel, en s'appuyant sur des protocoles d'intervention adaptés aux mesures en vigueur.

4. PROCÉDURE ET CALENDRIER

Les projets ont vocation à se dérouler durant l'année scolaire 2021-2022.

- Du 20 mai au 30 juin 2021 : ouverture de la plateforme numérique pour déposer les projets
- Septembre : comité de programmation
- Septembre : conseil consultatif de réussite éducative
- Octobre : validation définitive des projets retenus et des financements par le comité de la Caisse des écoles

POUR DÉPOSER UN PROJET SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE

1. Contacter le PRE pour obtenir des identifiants de connexion (PRE@mairie-lyon.fr)
2. Renseigner toutes les rubriques avant le 30/06/2021

CONTACTS

Sur les territoires

Mathilde MARCEAU

Coordonnatrice PEDT du 3^e arrondissement - 06 24 64 56 21- mathilde.marceau@mairie-lyon.fr

Carla BLANC

Coordonnatrice PEDT du 5^e arrondissement - 06 16 81 36 01 - carla.blanc@mairie-lyon.fr

Mathilde MILLET

Coordonnatrice PEDT du 2^e/7^e arrondissement - 06 24 98 31 24 - mathilde.millet@mairie-lyon.fr

Sidonie RANCON

Coordonnatrice PEDT du 8^e arrondissement - 06 24 98 31 24 – sidonie.rancon@mairie-lyon.fr

Tamara ARKAVE

Coordonnatrice PEDT du 9^e arrondissement - 06 16 81 36 01 - tamara.arkave@mairie-lyon.fr

Au sein de la direction de l'éducation

Aude ROBIN

Conseillère technique PRE - 04 26 99 67 54 – aude.robin@mairie-lyon.fr

Nathalie OLIVER

Assistante de projet PRE - 04 26 99 67 07 - nathalie.oliver@mairie-lyon.fr

Fanny YAMEOGO

Responsable de la Caisse des Ecoles - 04 26 99 69 52 – fanny.yameogo@mairie-lyon.fr